



Baclofène : c'est presque gagné

Après des mois de retard, ce médicament « miracle » devrait enfin être autorisé dans le traitement de l'alcoolisme.

Le baclofène enfin officiellement prescrit aux alcooliques ? L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) devrait enfin donner son feu vert à la mi-mars ! Les malades qui se soutiennent à longueur de forums dans ce que leurs médecins appellent « une lutte inhumaine » contre l'addiction, n'en peuvent plus d'attendre et de l'espérer. Certains médecins aussi. Au point que la semaine dernière ils ont signé un texte enjoignant les autorités à ne plus traîner face à la dépendance alcoolique qui touche au moins 3 millions de Français, et « cause plus de 130 morts prématurées par jour dans l'indifférence quasi générale ».

■ **Le médicament qui « sauve » les alcooliques.** Vendu en France sous le nom de Lioresal, le baclofène est devenu « le médicament qui sauve » aux yeux de milliers de malades, en 2008. C'est le témoignage d'un cardiologue, Olivier Ameisen — décédé en juillet dernier —, racontant comment il s'était soigné en se l'administrant à haute dose, qui l'a propulsé au rang de produit miracle. Les malades ont assailli les médecins pour qu'il leur en soit prescrit, faisant bondir les ventes, qui ont été multipliées par deux depuis. Deux essais cliniques sont en cours pour mesurer scientifiquement son efficacité. Pour les praticiens qui prennent sur eux de le prescrire hors autorisation, comme le professeur Bernard Granger, chef de l'unité de psychiatrie Tarnier à Cochin-Port Royal, à Paris,

cette efficacité ne fait aucun doute. « J'ai commencé à m'y intéresser quand une patiente qui buvait à l'infini lors de soirées m'a raconté comment, après avoir pris du baclofène, elle s'était servi un verre de vin, n'en avait bu qu'une gorgée avant de le reposer sans plus avoir envie de y toucher. Ce médicament supprime de façon frappante le *craving*, cette envie irrésistible qui caractérise l'addiction et rend esclave de l'alcool. »

■ **Un dossier qui traîne.** Face aux prescriptions sauvages qui n'ont cessé de grimper (selon certains médecins les patients sous baclofène se compteraient en dizaine de milliers), l'ANSM a solennellement promis en juin de donner un cadre officiel. Ce devait être pour l'été 2013, puis pour l'automne, décembre puis janvier 2014. L'agence l'assure aujourd'hui : dès que la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), qui doit se réunir le 13 mars, aura donné son aval, la publication d'une recommandation temporaire d'utilisation (RTU) ne sera plus que l'affaire de quelques jours. Cette RTU est « une première », d'où la longueur de la procédure, fait valoir l'ANSM. Techniquement il s'agit de fixer dans quel cadre le baclofène peut être prescrit non seulement par les neurologues à ceux qui souffrent de lourdes contractures musculaires induites par la sclérose par exemple (ce pour quoi il a été autorisé en France en 1974), mais aussi aux alcooliques, et à quelle posologie. A haute dose, il n'est pas sans effets

secondaires, dont des troubles neurologiques et psychiatriques. Dans le cadre d'une RTU les effets indésirables devront être signalés, listés pendant trois ans pour chaque patient, d'où l'autorisation nécessaire de la Cnil.

■ **Les questions en suspens.** « Le baclofène est un produit dont la prescription n'est pas facile », convient le docteur Granger. Il n'y a pas non plus que des adeptes dans le corps médical, divisé sur le sujet. Les probaclofène craignent encore que la RTU ne pêche par excès de prudence en limitant la prise quotidienne à 200 mg. « C'est risquer l'échec du traitement pour un patient sur trois », estiment ceux qui le prescrivent aujourd'hui en mode « sauvegarde ». « Les neurologues aussi le donnent à des doses supérieures. Ameisen s'en est administré jusqu'à 270 mg », plaide Bernard Granger, qui espère aussi que l'autorisation n'écartera pas, comme il en a été question, les malades souffrant de problèmes psychiatriques lourds, comme les bipolaires et les dépressifs non stabilisés. « Ce serait méconnaître que ces maladies sont parfois associées, suscitées ou aggravées par l'alcoolisme et que le sevrage fait alors partie du traitement », souligne le psychiatre. Une chose est sûre, l'autorisation, déjà rédigée, et dont l'ANSM ne dévoilera rien en attendant le feu vert de la Cnil, fera certainement encore grimper les ventes.

CLAUDINE PROUST



Le baclofène, qui supprimerait de façon frappante l'addiction à l'alcool, pourrait être bientôt prescrit officiellement. (LP/Olivier Arandel.)